

NOMBRES D'ACTES FONCIERS SIGNES ET MONTANT DES CESSIONS DE L'ANNEE 2018

Le Conseil d'Administration de l'Etablissement Public Foncier de Lorraine,

Vu le décret N° 73-250 du 7 mars 1973 portant création de l'Etablissement, modifié,

Vu le programme pluriannuel d'intervention 2015-2019 approuvé le 4 mars 2015,

Vu l'accord d'intéressement du personnel de l'EPFL signé le 14/02/2018 pour la période 2018-2020,

Vu les listes prévisionnelles indicatives ci annexées d'acquisitions et de cessions foncières pour l'année 2018,

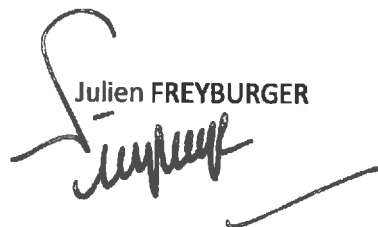
Considérant que la moyenne des actes signés sur les exercices 2015,2016 et 2017 s'établit à 154,


Vu le rapport de présentation,

Sur proposition du Président,

- prend acte de l'objectif de la signature de 187 actes fonciers pour l'année 2018,
- prend acte de l'objectif d'un montant de 42 millions d'Euros de cessions foncières pour l'année 2018.

Le Président du Conseil d'Administration,

Julien FREYBURGER


Vu et approuvé
Le **15 MARS 2018**
Le Préfet de région
Pour le préfet et par délégation
Le Secrétaire Général pour les affaires
Régionales Européennes

Blaise COURTAY